



Conseil européen

178472/EU XXVII.GP
Eingelangt am 22/03/24

Bruxelles, le 22 mars 2024
(OR. en)

EUCO 7/24

CO EUR 6
CONCL 2

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: Réunion du Conseil européen (21 et 22 mars 2024)
– Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

EUCO 7/24

FR

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues avec António Guterres, secrétaire général de l'ONU, sur la situation géopolitique et les grands défis mondiaux.

Le Conseil européen a célébré le 30^e anniversaire de l'accord EEE avec les Premiers ministres de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

*

* * *

I. UKRAINE

1. Deux ans après le début de la guerre d'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine, et dix ans après l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie, toutes deux en violation manifeste des obligations qui incombent à cette dernière en vertu de la charte des Nations unies et du droit international, le Conseil européen soutient toujours plus résolument l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La Russie ne doit pas l'emporter.

Compte tenu de l'urgence de la situation, l'Union européenne est déterminée à continuer d'apporter à l'Ukraine et à sa population tout le soutien politique, financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique nécessaire aussi longtemps qu'il le faudra et aussi intensément que nécessaire. Le Conseil européen invite les alliés et les partenaires du monde entier à s'associer à cet effort.

2. Dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense, l'Ukraine a besoin de toute urgence de systèmes de défense aérienne, de munitions et de missiles. En ce moment critique, l'Union européenne et les États membres vont accélérer et intensifier la fourniture de toute l'assistance militaire nécessaire. Le Conseil européen salue toutes les initiatives récentes à cet égard, y compris celle lancée par la Tchéquie afin d'acquérir d'urgence des munitions pour l'Ukraine, qui permettront d'honorer rapidement l'engagement pris par l'UE de fournir à l'Ukraine un million d'obus d'artillerie.

3. Le Conseil européen se félicite des accords bilatéraux sur les engagements en matière de sécurité conclus avec l'Ukraine par plusieurs États membres et partenaires. Il a fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne la contribution de l'UE aux engagements à l'égard de l'Ukraine en matière de sécurité, qui aideront cette dernière à se défendre, à résister aux tentatives de déstabilisation et à décourager les actes d'agression à l'avenir. Le Conseil européen se félicite de l'adoption de la décision du Conseil relative à un fonds d'assistance à l'Ukraine, qui assure la poursuite du soutien militaire à ce pays au titre de la facilité européenne pour la paix. Le Conseil européen demande au Conseil de se pencher sur le huitième train de mesures de soutien à l'Ukraine au titre de la facilité européenne pour la paix. Il se félicite également du renforcement des capacités de la mission d'assistance militaire de l'UE (EUMAM).
4. Le Conseil européen a fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les prochaines mesures concrètes destinées à affecter au profit de l'Ukraine les recettes exceptionnelles provenant d'avoirs russes immobilisés, y compris la possibilité d'un financement du soutien militaire. Il invite le Conseil à faire avancer les travaux sur les récentes propositions présentées par le haut représentant et la Commission.
5. Le soutien militaire et les engagements de l'UE en matière de sécurité interviendront dans le plein respect de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et compte tenu des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.

6. Le Conseil européen se félicite de l'adoption du treizième train de sanctions. Il demande que de nouvelles mesures soient prises pour affaiblir la capacité de la Russie à poursuivre sa guerre d'agression, notamment un renforcement des sanctions. Une mise en œuvre intégrale et effective des sanctions est essentielle. Le Conseil européen demande au Conseil et à la Commission d'améliorer l'échange d'informations, de renforcer la mise en œuvre, de développer l'action de l'UE et des États membres avec les pays tiers, et de combler toutes les failles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union. Il s'agit notamment d'empêcher le contournement des sanctions via des pays tiers et de veiller à leur application, y compris en ce qui concerne les filiales d'entreprises de l'UE à l'étranger. Il faut limiter dans toute la mesure du possible l'accès de la Russie aux biens et technologies sensibles présentant un intérêt pour le champ de bataille, y compris en ciblant des entités dans les pays tiers qui rendent possible ce contournement. Le Conseil européen invite le haut représentant et la Commission à préparer de nouvelles sanctions à l'encontre de la Biélorussie, de la Corée du Nord et de l'Iran.
7. Le Conseil européen invite les tiers à cesser immédiatement d'apporter un soutien matériel à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il est extrêmement préoccupé par les informations selon lesquelles l'Iran pourrait transférer à la Russie des missiles balistiques et des technologies connexes en vue d'une utilisation contre l'Ukraine après avoir fourni au régime russe des aéronefs sans pilote (UAV), qui sont utilisés dans le cadre d'attaques incessantes contre la population civile en Ukraine. Dans l'éventualité où l'Iran agirait de la sorte, l'Union européenne est prête à réagir rapidement et en coordination avec ses partenaires internationaux, y compris par de nouvelles mesures restrictives significatives à l'encontre de l'Iran.
8. Le Conseil européen condamne vivement les violations continues des droits de l'homme commises par la Russie dans les territoires ukrainiens occupés, notamment la déportation d'enfants. Il rejette fermement et ne reconnaîtra jamais les prétendues "élections" organisées illégalement par la Russie dans les territoires ukrainiens temporairement occupés de Crimée, Sébastopol, Donetsk, Louhansk, Zaporijjia et Kherson, ni leurs résultats.

9. La Russie et ses dirigeants doivent être tenus pleinement responsables de la conduite d'une guerre d'agression contre l'Ukraine et d'autres crimes parmi les plus graves au sens du droit international, ainsi que des dégâts considérables causés par leur guerre. Le Conseil européen soutient les efforts actuellement déployés, y compris au sein de la coalition concernée, en vue de mettre en place un tribunal chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine, qui jouirait du soutien et de la légitimité les plus larges possible au niveau interrégional, ainsi qu'un futur mécanisme d'indemnisation.
10. L'Union européenne reste résolue à soutenir la réparation, le rétablissement et la reconstruction de l'Ukraine, en coordination avec ses partenaires internationaux. Le Conseil européen se félicite du renforcement récent de la mission de conseil de l'Union européenne (EUAM) en Ukraine, qui permettra d'accroître le soutien aux services répressifs ukrainiens dans les territoires libérés et adjacents de l'Ukraine, ainsi qu'aux réformes menées dans le cadre de son processus d'adhésion à l'UE. Le Conseil européen appelle de ses vœux un soutien supplémentaire en faveur de la réhabilitation psychologique et psychosociale et une assistance accrue au déminage.
11. L'Union européenne et ses États membres poursuivront leurs efforts globaux intensifs de sensibilisation afin d'assurer le soutien international le plus large possible en faveur d'une paix globale, juste et durable et des principes et objectifs clés de la formule de paix proposée par l'Ukraine, en vue d'un futur sommet mondial pour la paix.
12. Le Conseil européen insiste sur l'importance stratégique de la sécurité et de la stabilité dans la région de la mer Noire. Il souligne la nécessité d'aider l'Ukraine à rétablir sa position sur ses marchés d'exportation traditionnels, notamment au Moyen-Orient et en Afrique.
13. L'Union européenne continuera de fournir tout le soutien voulu à la République de Moldavie pour relever les défis auxquels elle est confrontée en raison de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, et pour renforcer la résilience, la sécurité et la stabilité du pays face aux activités de déstabilisation menées par la Russie. Le Conseil européen se félicite des engagements bilatéraux pris par des États membres en vue de soutenir la mission de partenariat de l'Union européenne (EUPM) en Moldavie, afin de renforcer la résilience du secteur de la sécurité.

14. L'Union européenne continuera également d'aider la Géorgie à renforcer sa résilience et à relever les défis auxquels elle est confrontée du fait des actions de la Russie visant à compromettre l'intégrité territoriale de la Géorgie ainsi que de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

II. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

15. L'Union européenne est déterminée à accroître sa préparation et ses capacités globales en matière de défense afin de les adapter à ses besoins et à ses ambitions dans le contexte de l'augmentation des menaces et des défis de sécurité. S'appuyant sur la déclaration de Versailles et la boussole stratégique, elle est résolue à réduire ses dépendances stratégiques et à renforcer ses capacités. La base industrielle et technologique de défense européenne devrait être renforcée en conséquence dans l'ensemble de l'Union. L'amélioration de la préparation en matière de défense et le renforcement de la souveraineté de l'Union nécessiteront des efforts supplémentaires, dans le respect des compétences des États membres:
- a) pour honorer l'engagement commun d'augmenter considérablement les dépenses militaires et pour améliorer et accélérer ensemble les investissements;
 - b) pour améliorer l'accès de l'industrie européenne de la défense aux financements publics et privés. Dans ce contexte, le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à étudier toutes les possibilités de mobilisation de fonds et à faire rapport d'ici juin. En outre, la Banque européenne d'investissement est invitée à adapter sa politique de prêt à l'industrie de la défense et sa définition actuelle des biens à double usage, tout en préservant sa capacité de financement;
 - c) pour encourager le développement et la passation conjointe de marchés afin de combler les lacunes en matière de capacités critiques de l'UE, en particulier les capacités de soutien stratégiques, et d'exploiter pleinement les synergies entre les processus nationaux et européens de planification de la défense;

- d) pour renforcer les investissements coopératifs/conjoints dans le domaine de la défense, depuis la recherche et développement jusqu'à la phase de planification, l'industrialisation et la passation conjointe de marchés, et pour améliorer la prévisibilité, par exemple au moyen de contrats fixes pluriannuels;
 - e) pour accroître la résilience de l'industrie européenne de la défense, sa flexibilité ainsi que sa capacité à développer et produire des biens de défense innovants, en améliorant leur interopérabilité et leur interchangeabilité, et en veillant à leur disponibilité pour les États membres;
 - f) pour encourager une plus grande intégration du marché européen de la défense dans l'ensemble de l'Union, en facilitant l'accès aux chaînes d'approvisionnement de la défense, en particulier pour les PME et les entreprises à moyenne capitalisation, et en réduisant les formalités administratives;
 - g) pour améliorer la réaction rapide et le recensement en temps utile des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement du marché de la défense et pour veiller à ce que la réglementation de l'Union ne fasse pas obstacle au développement de l'industrie européenne de la défense;
 - h) pour soutenir les initiatives visant à continuer d'investir dans la main-d'œuvre qualifiée afin de remédier aux pénuries courantes de main-d'œuvre et de compétences dans l'industrie de la défense.
16. Le Conseil européen invite le Conseil, le haut représentant et la Commission à faire rapidement progresser les travaux concernant la communication conjointe sur une stratégie pour l'industrie européenne de la défense. Il invite également le Conseil à faire avancer sans tarder les travaux sur la proposition qui l'accompagne concernant un programme pour l'industrie européenne de la défense.
17. La mise en œuvre de la boussole stratégique demeure déterminante pour accroître la préparation de l'Europe en matière de défense et devrait être accélérée. La capacité de déploiement rapide de l'UE, la mobilité militaire, les exercices réels, l'amélioration de la sûreté spatiale, la lutte contre les cybermenaces et les menaces hybrides ainsi que la lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères revêtent une importance particulière à cet égard.

18. Une Union européenne plus forte et plus capable dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste le fondement de la défense collective pour ses membres.
19. Ce qui précède est sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et tient compte des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.

III. PROCHE-ORIENT

20. Le Conseil européen s'est penché sur l'évolution récente de la situation au Proche-Orient. Il est consterné par les pertes sans précédent de vies civiles et par la situation humanitaire critique. Le Conseil européen appelle à une trêve humanitaire immédiate conduisant à un cessez-le-feu durable, à la libération sans condition de tous les otages et à la fourniture d'une aide humanitaire.
21. Le Conseil européen rappelle ses conclusions précédentes dans lesquelles il condamne le Hamas avec la plus grande fermeté pour les attaques terroristes atroces et aveugles qu'il a perpétrées en Israël le 7 octobre 2023, reconnaît le droit d'Israël à se défendre conformément au droit international et au droit international humanitaire et appelle à la libération immédiate de tous les otages sans aucune condition préalable. Leur sécurité et leur bien-être sont un sujet de vive préoccupation. Le Hamas et les autres groupes armés doivent immédiatement permettre l'accès de l'aide humanitaire à tous les otages encore détenus. Le Conseil européen invite le Conseil à accélérer les travaux en vue de l'adoption de mesures restrictives pertinentes supplémentaires contre le Hamas.

22. Le Conseil européen est profondément préoccupé par la situation humanitaire catastrophique à Gaza et ses effets disproportionnés sur les civils, en particulier les enfants, ainsi que par le risque imminent de famine dû à l'entrée insuffisante de l'aide à Gaza. Un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave à toute la bande de Gaza par toutes les routes est essentiel pour fournir à la population civile une aide vitale et des services de base à grande échelle. Le Conseil européen se félicite de l'initiative Amalthea ouvrant une route maritime pour l'aide d'urgence entre Chypre et Gaza, qui complète les routes terrestres, lesquelles restent le principal moyen d'acheminer les volumes nécessaires. Des routes et points de passage terrestres supplémentaires sont nécessaires.
23. Il convient de prendre des mesures immédiates pour empêcher tout nouveau déplacement de population et fournir à celle-ci un abri sûr afin que les civils soient protégés en permanence. Le Conseil européen demande instamment au gouvernement israélien de s'abstenir de mener une opération terrestre à Rafah, qui agraverait la situation humanitaire déjà catastrophique et empêcherait la fourniture, nécessaire de toute urgence, de services de base et de l'aide humanitaire. Plus d'un million de Palestiniens y cherchent actuellement à se protéger des combats et à accéder à l'aide humanitaire.
24. Toutes les parties doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme. Le Conseil européen souligne qu'il importe de respecter et de mettre en œuvre l'ordonnance de la Cour internationale de justice du 26 janvier 2024, qui est juridiquement contraignante. Les violations du droit international humanitaire doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et indépendantes, et le respect de l'obligation de rendre des comptes doit être garanti. Le Conseil européen prend note avec une vive inquiétude des rapports de la représentante spéciale des Nations unies, Pramila Patten, et est consterné par les violences sexuelles commises pendant les attaques du 7 octobre. L'Union européenne soutient la réalisation d'enquêtes indépendantes sur toutes les allégations de violences sexuelles, prenant acte également des rapports de la rapporteuse spéciale des Nations unies, Reem Alsalem.

25. Le Conseil européen souligne que les services fournis par l'UNRWA à Gaza et dans toute la région sont essentiels. Le Conseil européen prend acte des mesures prises récemment par l'UE et du soutien financier. Il salue le lancement rapide par les Nations unies d'une enquête interne et d'un audit externe à la suite des graves allégations formulées contre douze membres du personnel de l'UNRWA concernant leur participation présumée aux attaques terroristes du 7 octobre. Il attend avec intérêt les résultats de l'enquête et de nouvelles mesures décisives des Nations unies pour garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes et renforcer le contrôle et la surveillance.
26. Le Conseil européen appelle à l'arrêt immédiat des violences en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et demande qu'un accès sûr aux lieux saints soit garanti. Le Conseil européen condamne fermement les violences de colons extrémistes. Les auteurs doivent répondre de leurs actes. Le Conseil européen invite le Conseil à accélérer les travaux en vue de l'adoption de mesures restrictives ciblées pertinentes. Le Conseil européen condamne les décisions du gouvernement israélien d'étendre encore les colonies illégales en Cisjordanie occupée. Il demande instamment à Israël de revenir sur ces décisions.
27. L'Union européenne continuera de travailler de façon intensive avec les partenaires régionaux et internationaux pour empêcher une nouvelle escalade régionale, notamment au Liban et en mer Rouge. Le Conseil européen invite tous les acteurs, en particulier l'Iran, à s'abstenir de toute escalade. Il se félicite du lancement de l'opération ASPIDES de l'UE visant à préserver la liberté de navigation et la sûreté des gens de mer en mer Rouge, dans le golfe d'Aden et dans l'ensemble de la région.

28. L'Union européenne reste fermement attachée à une paix durable et pérenne reposant sur une solution fondée sur la coexistence de deux États. Les Palestiniens et les Israéliens ont le même droit de vivre dans la sécurité, la dignité et la paix. Le Conseil européen appelle toutes les parties à s'abstenir de toute action qui porterait atteinte au principe de la solution fondée sur la coexistence de deux États et à la viabilité d'un futur État palestinien. Il rappelle que la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) et la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah), qui relèvent toutes deux de la PSDC, peuvent jouer un rôle important sur la base de ce principe en faveur d'un futur État palestinien. L'Union européenne est prête à collaborer avec Israël, l'Autorité palestinienne et les parties régionales et internationales pour contribuer à relancer un processus politique, notamment dans le cadre de la Journée d'initiative pour la paix et d'une conférence pour la paix devant être convoquée dès que possible, et à soutenir l'Autorité palestinienne alors qu'elle entreprend les réformes nécessaires. L'Union européenne est prête à soutenir un effort international coordonné pour reconstruire Gaza.

IV. ÉLARGISSEMENT ET RÉFORMES

29. Rappelant la déclaration de Grenade, le Conseil européen a fait le point sur les préparatifs en vue de l'élargissement et des réformes internes, en rappelant que les travaux sur ces deux volets devaient progresser en parallèle, pour faire en sorte que tant les futurs États membres que l'UE soient prêts au moment de l'adhésion. Le Conseil européen se penchera sur les réformes internes lors d'une prochaine réunion en vue de l'adoption, d'ici à l'été 2024, de conclusions sur une feuille de route pour les travaux futurs.
30. Sur la base de la recommandation de la Commission du 12 mars 2024, le Conseil européen décide d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil européen invite la Commission à préparer le cadre de négociation en vue de son adoption par le Conseil dès que toutes les mesures pertinentes visées dans la recommandation de la Commission du 12 octobre 2022 auront été prises.

31. Le Conseil européen salue les progrès accomplis par l'Ukraine et la République de Moldavie pour ce qui est de faire avancer les réformes nécessaires sur la voie de leur adhésion à l'UE. À la suite de la présentation des projets de cadres de négociation pour l'Ukraine et la République de Moldavie, le Conseil européen invite le Conseil à les adopter rapidement et à faire avancer les travaux sans tarder.
32. Le Conseil européen prend note des efforts actuellement déployés par la Géorgie et encourage le pays à progresser sur la voie des réformes prioritaires qu'il reste à mener.

V. RELATIONS EXTÉRIEURES

Partenariats globaux

33. Le Conseil européen se félicite de la déclaration conjointe sur le partenariat stratégique et global entre l'Union européenne et l'Égypte.
34. Le Conseil européen se félicite également du partenariat avec la Mauritanie.
35. Il souligne qu'il importe de renforcer et de développer de tels partenariats stratégiques.

Haïti

36. Le Conseil européen est extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation en Haïti et par les souffrances infligées à la population à la suite de la nouvelle vague de violences qui s'est déclenchée depuis la fin du mois de février. Il se félicite du déblocage récent de 20 millions d'euros d'aide humanitaire par l'Union européenne. Le Conseil européen soutient les efforts actuellement déployés pour mettre en place un plan de transition politique viable, inclusif et durable dirigé par les Haïtiens. Il invite toutes les forces politiques haïtiennes à faire preuve de responsabilité en parvenant à un compromis sur la voie à suivre dans l'intérêt supérieur du pays et de la population qui souffre de longue date. Le Conseil européen se félicite de l'adoption de la résolution 2699 du Conseil de sécurité des Nations unies instituant une mission multinationale d'appui à la sécurité et souligne l'importance de son déploiement rapide.

Russie

37. Le Conseil européen demande la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques en Russie et la fin de la persécution de l'opposition politique. La responsabilité ultime de la mort d'Alexeï Navalny incombe aux autorités russes. Le Conseil européen demande une enquête internationale indépendante et transparente sur les circonstances exactes de son décès. Il se félicite de l'adoption de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des responsables de graves violations des droits de l'homme et de graves atteintes à ces droits, et il appelle à faire avancer les travaux au Conseil afin de mettre en place un nouveau régime de sanctions en raison de la situation en Russie et des actions de déstabilisation que ce pays mène à l'étranger.
38. Le Conseil européen condamne la persécution motivée par des considérations politiques que mène la Russie contre des citoyens de l'UE. Il invite la Commission et le haut représentant à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'exécution par des pays tiers de mandats d'arrêt émis par la Russie dans de tels cas.

Biélorussie

39. Le Conseil européen est profondément préoccupé par la détérioration de la situation des droits de l'homme en Biélorussie. La répression, les violations des droits de l'homme et les restrictions à la participation politique et à l'accès aux médias indépendants en Biélorussie ont atteint des niveaux sans précédent à l'approche des élections législatives et locales du 25 février, qui n'ont pas respecté les normes démocratiques fondamentales. Le Conseil européen demande la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques. Il réaffirme la solidarité de l'UE avec la société civile et les forces démocratiques biélorusses.

VI. MIGRATIONS

40. Le Conseil européen a fait le point sur la situation en matière de migrations à la suite de la communication de la Commission et a réaffirmé l'engagement de l'UE à continuer de suivre une approche globale en matière de migrations, comme convenu dans ses conclusions de décembre 2023. Notant que plus de 90 % des migrants en situation irrégulière entrent dans l'UE avec l'aide de passeurs, le Conseil européen soutient la détermination de la Commission à renforcer tous les outils dont dispose l'UE pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, tout en lançant en parallèle une alliance mondiale afin de répondre à ce défi mondial.

VII. AGRICULTURE

41. Le Conseil européen insiste sur l'importance d'un secteur agricole résilient et durable pour la sécurité alimentaire et l'autonomie stratégique de l'Union, sur l'utilité de communautés rurales dynamiques et sur le rôle essentiel que joue la politique agricole commune à cet égard. Les agriculteurs ont besoin d'un cadre stable et prévisible, notamment pour les aider à relever les défis environnementaux et climatiques.
42. Le Conseil européen est revenu sur les défis qui se posent dans le secteur agricole et sur les préoccupations exprimées par les agriculteurs. Il a fait le point sur les travaux en cours au niveau européen. Le Conseil européen invite la Commission et le Conseil à faire avancer sans tarder les travaux, notamment pour ce qui est:
- a) d'envisager toutes les mesures et solutions innovantes possibles à court et moyen terme, y compris celles visant à réduire la charge administrative et à parvenir à une simplification pour les agriculteurs;
 - b) de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en particulier pour garantir un revenu équitable;

- c) d'alléger la pression financière qui pèse sur les agriculteurs en concevant des aides supplémentaires, telles que, par exemple, l'extension du cadre temporaire pour les aides d'État, et de faire rapport lors du prochain Conseil européen;
- d) d'assurer une concurrence fondée sur des règles et équitable à l'échelle mondiale et dans le marché intérieur; et
- e) de traiter les questions liées aux mesures commerciales autonomes en faveur de l'Ukraine de manière équitable et équilibrée, tout en préparant une solution dans le cadre de l'accord d'association UE-Ukraine/de la zone de libre-échange approfondi et complet.

43. Le Conseil européen suivra l'évolution de la situation.

VIII. PRÉPARATION ET RÉACTION AUX CRISES

44. Le Conseil européen souligne la nécessité impérative d'une préparation militaire et civile renforcée et coordonnée et d'une gestion stratégique des crises dans le contexte de l'évolution du panorama de la menace. Il invite le Conseil à faire avancer les travaux, et la Commission, conjointement avec le haut représentant, à proposer des mesures visant à renforcer la préparation et la réaction aux crises au niveau de l'UE dans le cadre d'une approche "tous risques" englobant l'ensemble de la société, en tenant compte des responsabilités et des compétences des États membres, en vue d'une future stratégie de préparation.

IX. SEMESTRE EUROPÉEN

45. Le Conseil européen approuve les priorités politiques recensées dans l'examen annuel de la croissance durable et invite les États membres à en tenir compte. Il approuve également le projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro.

*

* * *

Le Conseil européen a fait le point sur la préparation du nouveau programme stratégique.